



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2006

Soixantième session
Point 156 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 novembre 2005

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/60/522)]

60/26. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds commun pour les produits de base

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds commun pour les produits de base,

1. *Décide* d'inviter le Fonds commun pour les produits de base à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*53^e séance plénière
23 novembre 2005*